



RÈGLEMENTS DU CONOURS

Ci-après «Le Règlement»

CONCOURS FLORENT VOLLANT - INNU

Projection dernière chance du film *Florent Vollant - Innu*
(le « Concours »)

Du 9 octobre 2025 au 3 novembre 2025 (la «Période du concours»)

Concours organisé par

Maison 4:3 - Distribution de films (Co-organisateur)

et

Tourisme Winnipeg Nature (Co-organisateur et fournisseur de prix)

Valeur approximative des prix pour 2 personnes : 2798\$ CA

1. PÉRIODE DU CONOURS

Le Concours « CONCOURS FLORENT VOLLANT - INNU - Projection dernière chance du film *Florent Vollant - Innu* » (le «Concours») est organisé par Maison 4:3 - Distribution de films et Tourisme Winnipeg Nature (les « Organismes »). Il commence le 9 octobre 2025 à minuit HAE (la « Date d'ouverture du Concours ») et se termine le 3 novembre 2025 à 19h00 HAE (la « Date de clôture du Concours »).

2. GROUPES LIÉS AU CONOURS

Aux fins du concours, le « groupe lié au concours » désigne l'Organisateur, les franchisés, les agences de publicités et de promotion, les fournisseurs de matériel ou de service reliés au concours, Maison 4:3 - Distributions de films, Tourisme Winnipeg Nature

nature et toute autre compagnie, partenariat, entreprise individuelle ou autre personne morale au bénéfice de laquelle le concours est tenu ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, employés, agents et autres représentants respectifs.

3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Les participant.e.s doivent être résidents du Québec et avoir atteint l'âge de la majorité pendant la Période du Concours.
- En participant au concours, vous reconnaissez avoir lu et accepté le règlement du concours.
- Les employés, représentants ou agents de Maison4tiers et Tourisme Winnipeukut nature ou de leurs compagnies affiliées et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.

4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Pour participer au Concours, les participant.e.s doivent avoir leur billet et assister à la projection spéciale du film *Florent Vollant - Innu* au Cinéma du Musée le 3 novembre à 18h30.
- Le Concours est annoncé sur le site web et les plateformes sociales de Maison 4:3 - Distribution de films **entre le 9 octobre 2025 à minuit HAE et le 3 novembre 2025 à 18h30 HAE.**

5. PRIX

Le prix comprend :

- Un forfait 'Aventure en mer' pour deux personnes sur l'île Apenepehekat au large de la Romaine (Unamen Shipu) entre juin et septembre 2026.
- Pour l'itinéraire et les inclusions, voir le forfait 'Aventure en mer 2025' sur le site web : Winipeukutnature.ca

6. TIRAGE

- Le tirage au sort aura lieu le 3 novembre 2025 à 18h30 Heure de l'Est lors de la projection du film *Florent Vollant - Innu* au Cinéma du Musée.
- Le gagnant sera contacté par courriel par Maison 4:3 au plus tard le 17 novembre 2025 à midi Heure de l'Est.

7. CHANCE DE GAGNER

- Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions reçues pendant la durée du concours.

8. CONDITIONS RELATIVES AU PRIX

- Le Prix offert doit être accepté tel quel et n'est ni échangeable, ni remboursable, ni transférable ou monnayable;
- Le transport au site est à la charge du ou de la Participante et des personnes qui l'accompagnent. Le transport aérien de Montréal ou Québec aller-retour n'est pas inclus dans le forfait
- Toutes les dépenses personnelles du ou de la Participante et des personnes qui l'accompagnent, relèvent de leur unique responsabilité.
- Les Organisateurs ainsi que leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, membres, commanditaires, mandataires, représentants, successeurs n'assument aucune responsabilité de quelque nature que ce soit pour tout report, retard ou annulation ou de toute autre composante des forfaits ou de tout autre transport faisant partie du Prix pour toute raison que ce soit, dont, notamment, mais sans s'y limiter, les conditions climatiques, le bris ou le défaut d'équipement. Dans l'éventualité où le Prix ne serait accepté en conformité avec les conditions y étant attachées, le Prix sera réputé déchu.

9. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

- Le ou la participante doit se conformer aux conditions de participation prévues aux paragraphes 3 et 4 du présent Règlement;
- Le tirage au hasard parmi toutes les personnes présente dans la salle de projection aura lieu le **3 novembre à 18h30 au Cinéma du Musée**
- En cas d'impossibilité de fournir le prix tel que décrit au présent règlement, Les Organisateurs, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, se réservent le droit de substituer en tout ou en partie le prix pour un ou des prix d'une valeur approximativement équivalente.

10. CONDITIONS GÉNÉRALES

- L'Organisateur du Concours se réserve le droit de disqualifier un Participant ou d'annuler sa participation s'il est prouvé qu'il participe ou tente de participer au présent Concours d'une manière qui n'est pas conforme au présent Règlement. Ce Participant pourrait être confié aux autorités judiciaires compétentes. Toute décision de l'Organisateur du Concours à l'égard de cet aspect du Concours est finale.
- En participant à ce Concours, le ou la Participante et les personnes qui l'accompagnent, consentent, sans recevoir de compensation additionnelle, à ce que leurs noms, adresse, ville, province, voix, commentaires, photographies et/ou autre ressemblance soient utilisés à des fins publicitaires ou promotionnelles par l'Organisateur.
- L'Organisateur n'est pas responsable pour les blessures ou dommages qui pourraient résulter de la tenue du Concours.
- L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de remettre le Concours à n'importe quel moment, sans préavis, si un facteur quelconque empêche le déroulement du Concours en vertu du présent Règlement ou en conformité avec tout règlement, loi ou politique de n'importe quelle entité ayant juridiction sur l'Organisateur.

- En participant, les participants confirment qu'ils ont 18 ans ou plus, libèrent Facebook et/ou Instagram de leurs responsabilités et acceptent les conditions d'utilisation de Facebook et/ou d'Instagram.
- En conformité avec les règles d'Instagram, cette promotion n'est en aucun cas sponsorisée, approuvée ou administrée par, ou associée à Meta.
- En participant au Concours, le Participant reconnaît avoir lu et compris le présent Règlement et accepte d'être lié par celui-ci et de s'y conformer. Le Participant atteste que le Règlement est compréhensif et raisonnablement disponible pour consultation.
- Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux (ci-après la « Régie ») afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution du Prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Une collaboration des partenaires Winnipekut nature et Maison 4:3.

Winnipekut nature est représenté aux fins des présentes par Jacques Ruel, gérant d'Innu Voyages.